



## Jours non travaillés imposés par l'entreprise

-----  
Par Prd49

Bonjour a toutes et tous.

Voilà ma situation actuellement avec les vacances d'été mon entreprise connaît une baisse de la charge de travail, ce qui fait que l'on ma imposer soit de partir plus tôt, soit de ne pas venir travail, par contre et ce sans mon accord mon employeur me dit que le solde des mes jours non travaillés sera déduit de mes rtt, de mes congés payés et de mes congés anticipés, j'ai apparemment une absence de 39h soit 1 semaine de travail mis bout a bout entre les demis journées et les journées entières où je ne suis pas aller travailler.

Ma question est simple est ce normal ? Est ce qie mon employeur a le droit de faore cela sachant que je n'ai rien demander de mon côté on m'a imposer de ne pas venir ou de partir, qu'on ma dit qu'on s'arrangerait pour récupérer ça en heure supplémentaire et finalement je perds mes congés payés restant et même mes congés anticipés.

Y a t'il un recours pour moi, ai je des droits a faire valoir, je ne sais pas quoi faire en tout cas je n'ai pas envie d'en rester là et d'accepter la situation, c'est a mon employeur de prendre des mesures quand il y a une baisse d'activité, comme le chômage partiel, le chômage technique.

Voilà merci d'avance pour votre temps et pour vos avis et réponses.